



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Amendements parlementaires au projet de loi n°8293 portant sur les compteurs d'eau en service dans le secteur de la métrologie légale

Avis complémentaire du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre de l'Economie de l'avoir consulté, par courrier électronique du 10 juin 2024, au sujet des amendements parlementaires au projet de loi n°8293 portant sur les compteurs d'eau en service dans le secteur de la métrologie légale.

Le présent avis complémentaire fait suite à l'avis du SYVICOL émis en date du 23 octobre 2023, et il analyse le texte amendé par la Commission de l'Economie, des PME, de l'Energie, de l'Espace et du Tourisme lors de sa réunion du 6 juin 2024.

Pour répondre aux suggestions du Conseil d'Etat, les amendements 1^{er} et 2 ajoutent les définitions de deux termes au niveau de l'article 2 ; il s'agit des termes de « l'abonné » et du « propriétaire du compteur ».

Le SYVICOL ne peut que saluer cette modification qui permet d'améliorer la lisibilité et la précision du texte.

Adopté par le bureau du SYVICOL, le 26 juin 2024